

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA  
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15  
En exercice : 13  
Présents : 07  
Votants : 09  
Pouvoirs : 0

Pour 09  
Contre /  
Abstention /

Date de convocation :  
30/04/2024  
Date d'affichage :  
17/05/2024

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt quatre,  
Le six mai,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS,

Messieurs Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

**Absents-Excusés :**

Mesdames Céline COMBAZ (pouvoir à C. CROSSMAN)

Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Bernard PRAIZELIN, François POCCARD-MARION (pouvoir à JP GIACHINO)

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

**Délibération n°2024/05/036 : Convention relative à la gestion en flux du contingent de logements réservés**

Monsieur le Maire expose et soumet à l'approbation du Conseil Municipal la convention relative à la gestion en flux du contingent de logements réservés. Il rappelle à cet effet que la commune est réservataire d'un certain nombre de logements locatifs du parc OPAC SAVOIE, et afin de répondre aux obligations issues de la loi ELAN n°2018-1021 du 23 novembre 2018, portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, et relative à la généralisation de la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux, il convient de formaliser d'une part la conversion des droits actuels en stock vers du droit unique et d'autre part la détermination du flux pour l'année 2024.

***Après exposé et en avoir délibéré,***

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **APPROUVE** les termes de la convention relative à la gestion en flux du contingent de logements réservés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à la présente et notamment ladite convention.

**AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Pour Copie Conforme :

Le Maire,  
Guillaume VILLIBORD

